



Date d'envoi au contrôle de légalité : 24 avril 2020

Identifiant de l'acte : 041-224100016-20200424-lmc1DL1018141-DE

Date d'affichage : 28 avril 2020

Date de notification :

DOSSIER N°19 - LICENCES DE REUTILISATION DE DONNÉES PUBLIQUES DÉTENUES PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération n° 4 du conseil général du 15 avril 2011 relative à la réutilisation des données publiques détenues par les archives départementales,

Vu la délibération n° 15 de la commission permanente du 4 novembre 2011 et la délibération n° 36 de la commission permanente du 4 décembre 2014 modifiant le règlement général de réutilisation des données publiques détenues par les archives départementales,

Vu le rapport de Monsieur le président du conseil départemental,

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE - Monsieur le président du conseil départemental est autorisé à signer, au nom du département, les licences de réutilisation de documents des archives départementales, établies conformément aux modèles-types approuvés par la délibération n° 4 du conseil général en date du 15 avril 2011 modifiés par la délibération n° 36 de la commission permanente en date du 4 décembre 2014, dont la liste est jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité.